

Tri sélectif

La compétence est assurée par Pays de Gex Agglomération via une prestation du Sivalor.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 100 % des emballages et des papiers se trient.

vous pouvez déposer **TOUS** les emballages vides, sans exception, dans le bac de tri ou conteneur jaune.

Emballages en métal, les papiers, cartonnets, briques alimentaires, et maintenant **TOUS** les emballages en plastiques : flacons, bouteilles, et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets.

Pas d'hésitation, si c'est un emballage ou un papier, vous le déposez dans le contenant jaune !





Les Points d'Apport Volontaire sont implantés en des lieux faciles d'accès : Fenières (en face de l'ancienne école – temporairement HS), rue de la Gare, rue des Cyprès (en face de l'école élémentaire), rue de Combes (à proximité de la salle des fêtes), parking du Stade, route de Gremaz (en face de l'Espace Gremaz et au carrefour Briand Stresemann – route de Gremaz), place du Velard, place d'Allemogne, chemin de l'étang.

Retrouvez toutes les informations de tri sur : <https://www.mon servicedechets.com/fr/Pays-de-Gex/Particulier/Ou-deposer-mes-dechets>

Ces points de recyclage **doivent rester propres**. Les gros cartons doivent être amenés à la déchetterie. Si les bacs sont pleins, il faut se rendre vers un autre point de recyclage, revenir un autre jour ou encore se rendre à la déchetterie. Il ne faut en aucun cas déposer des déchets à côté des bacs de récupération. **Ces dépôts sont considérés comme dépôt sauvage et sont passibles d'une contravention**

Liste des Points d'Apport Volontaire

Contact

Maison des usagers gessiens, guichet Déchets :



Technoparc,

200 rue Édouard Branly

01630 Saint-Genis-Pouilly



[04 50 40 95 00](tel:0450409500)



<https://www.paysdegexagglo.fr/9242-vos-dechets.htm>